

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crozy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

16. Effacement de dettes périscolaires.

La commune a été saisie par le Trésorier de Pierre-Buffière pour un effacement de dettes périscolaires pour une famille.

En effet, un dossier de surendettement a été déposé par la famille et la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Vienne a émis un avis favorable pour effacer leurs dettes.

La dette s'élève à 1 373,95 € et concerne des titres de restauration scolaire pour 3 enfants pour la période allant du 24 octobre 2018 au 8 juillet 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- l'effacement de la dette pour un montant de 1 373,95 €,
- d'autoriser le Maire à émettre un mandat d'un total de 1 373,95 € imputé à l'article 6542 « Créances éteintes »,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 23 | POUR 23 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

